

OFFRE D'EMPLOI

Un.e éducateur.trice spécialisé.e

En contrat à durée indéterminée

Pour un des établissements de l'ARASS : **le DITEP LE QUENGO**

Sur le pôle Vannetais

Depuis 1982, l'**ARASS** (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées) est un acteur engagé qui intervient sur le champ de la **protection de l'enfance** et du secteur **médico-social**.

Elle emploie plus de **420 professionnels** qui s'investissent dans le cadre d'actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques **auprès de plus de 1 800 enfants, adolescents et jeunes majeurs** ayant des difficultés d'adaptation sur les départements de l'**Ille et Vilaine (35)**, des **Côtes d'Armor (22)** et du **Morbihan (56)**.

L'ARASS poursuit son développement et œuvre à la **création de services innovants** afin d'apporter des réponses en adéquation avec les besoins de prise en charge et d'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes **sur la région Bretagne**.

L'ARASS recrute pour le **DITEP LE QUENGO à LOCMINE (56)**, établissement du champ du médico-social accueillant 58 jeunes âgés de 6 à 18 ans en accueil de jour, ambulatoire et/ou hébergement séquentiel.

- **Contrat à durée indéterminée**
- 1 ETP
- Convention Collective 1966
- **À pourvoir dès que possible**
- Poste situé à Locminé jusqu'en juin puis à Vannes dès septembre 2023
- **Avantages**: : congés supplémentaires (**18 jours de congés trimestriels par an**), mutuelle, compte épargne temps (**CET**), œuvres sociales (**chèques vacances**).

MISSIONS PRINCIPALES :

Sous la responsabilité de la Cheffe de service, le/la éducateur spécialisé/éducatrice spécialisée intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il/Elle assure, les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'accompagnement des jeunes accueillis, et ce en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire,
- Au travers du quotidien, œuvrer à l'élaboration, la mise en place et l'évaluation d'activités éducatives et d'apprentissages adaptées,
- Accompagner et soutenir les jeunes dans les actes de la vie quotidienne,
- Participer aux réunions et divers temps d'élaboration.

PROFIL ET COMPETENCES REQUIS :

- Diplôme d'éducateur spécialisé/éducatrice spécialisée
- Expérience dans le secteur médico-social et connaissance du public accueilli appréciées
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité à travailler avec les familles et les partenaires extérieurs
- Capacité d'organisation et d'adaptation
- Capacité à établir une relation de confiance avec les jeunes accueillis
- Compétences rédactionnelles
- Implication dans les dynamiques partenariales et institutionnelles
- Posture professionnelle en adéquation avec les valeurs fortes portées par l'Association sur un plan humain et sociétal (Bienveillance, travail collaboratif, écoute, partage..)
- Permis de conduire indispensable

Les candidatures (**CV+ lettre de motivation**) doivent être adressées **dès que possible**

Sous référence : **DITEPQUENGO-ES-2023-01** à :

Madame JOUBIN Mélanie
Directrice
ARASS - DITEP LE QUENGO
ZA de Kerjean
56500 LOCMINE

Merci de privilégier l'envoi par e-mail à melanie.joubin@arass.fr

Information aux candidat.es

Sauf indication contraire de votre part, nous conserverons votre dossier de candidature pendant une durée maximale de 24 mois. A l'issue, vos données personnelles seront totalement supprimées de nos fichiers.

En application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et du Décret n°2021-1040 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire :

A compter du 15/09/2021, pour exercer vos fonctions au sein de l'ARASS, vous devrez justifier soit :

- 1) d'une **preuve de sa vaccination** (certificat de statut vaccinal attestant d'un **schéma vaccinal complet**) ;
- 2) d'une preuve de vaccination **partielle** et test virologique inférieur à 72h ;
- 3) d'un justificatif de **contre-indication médicale** à la vaccination ;
- 4) d'un **certificat de rétablissement à la Covid-19 en cours de validité** (*actuellement, ce certificat doit dater d'au moins 11 jours et d'au plus 6 mois*), sachant qu'au terme de sa validité vous devrez présenter un certificat de statut vaccinal attestant d'un schéma vaccinal complet.
- 5) **L'entrée en vigueur de cette obligation vaccinale sera définitive au 15 octobre 2021**